



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Cession à la Commune de La Prénessaye (22)

DEL-2017-039

Numéro de la délibération : 2017/039

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, Autres actes de gestion du domaine privé

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 15/05/2017

Date de convocation du conseil : 09/05/2017

Date d'affichage de la convocation : 09/05/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par M. Eddy RENAULT.

Était absente : Mme Stéphanie GUÉGAN.

Cession à la Commune de La Prénessaye (22)

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Dans le cadre du legs de Mr Noël Gapailard, la Ville a hérité, outre les bâtiments et dépendances de La Villeneuve Postic, de terrains et d'un hangar situés au coeur du bourg de la commune de La Prénessaye (22).

Celle ci s'est portée acquéreuse de cet ensemble, non grevé par la charge affectant les biens de La Villeneuve Postic.

Par courrier du 17/01/17, elle a formulé une proposition d'acquisition des 3 parcelles (AC 172, B 905 et B 572, pour un total de 2 305 m²), actuellement en friche et traversées par un ruisseau, au prix de 691,50 €, plus 200 € pour le petit hangar dégradé apposé sur l'une des parcelles.

France Domaine a rendu un avis le 6 mars dernier estimant le tout à 900 €, avec une marge de négociation de 10 %.

Nous vous proposons :

1. d'approuver la cession à la commune de La Prénessaye des terrains et hangar susvisés pour un montant total de 891,50 €
2. d'autoriser la Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 mai 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**